

20^{ème} TOURNOI SENIORS de BASSE-GOULAINNE

Simple, Double & Mixte - NC à R4.

Samedi 22 et Dimanche 23 Octobre 2016

Gymnase de Goulaine & Gymnase de La Herdrie

Numéro d'autorisation :

En cours

Séries :

Ouvert aux joueurs NC à R4
(Tableaux faits en fonction de la
moyenne des joueurs)

Tableaux :

- Simples (samedi)
 - Doubles (dimanche)
 - Mixtes (samedi, dimanche)
- Simple ou mixte uniquement !

Inscriptions

1 tableau : 12 €

2 tableaux : 17 €

Dans la salle :

- Stand Avenue du sport
Recordage
Articles badminton
- Bar & Restauration



Date limite inscription :

1 Octobre 2016

L'ALBBG est heureuse de vous convier à son 20^{ème}
Tournoi Seniors qui se déroulera les 22 et 23 Octobre 2016.

LES GYMNASES

Gymnase de Goulaine – 7 Terrains (Square de Theley)

Gymnase de La Herdrie – 6 Terrains (Rue de la Basse-Lande)

LES TABLEAUX

Le samedi : Simples et début des mixtes.

Le dimanche : Doubles et fin des mixtes.

2 tableaux autorisés, à l'exclusion de l'association
simple/mixte (interdit).

RÈGLEMENT

La juge arbitre du tournoi sera Valérie L'Hostis.

Adjointe : Yvonne Marpeau.

Valeur des récompenses identiques pour toutes les séries.

VOLANTS

En cas de litiges, les volants officiels seront :

Pour les classés D9 et plus : FORZA S-6000

SAMEDI 22/10/2016

Simples et mixtes.

7h45 : pointage des
joueurs

8h15 : début des matchs

21h30 : fin des matchs

DIMANCHE 23/10/2016

Doubles et mixtes.

7h45 pointage des joueurs

8h15 : début des matchs

18h30 : fin des matchs

Renseignements :

06 30 51 90 14

contact@albbg.net

*Pensez à licencier vos
joueurs rapidement !*

*

La fiche d'inscription devra nous parvenir avant le

1 Octobre 2016, avec chèque global à l'ordre de l'ALBBG

A : **Antoine CHEVALLIER – Appartement n° 6086 –
11 bis, quai de la Jonelière 44300 Nantes**



REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

Art.1 : L'ALBBG organise pour les joueurs licenciés et en règle avec la FFBAD le 20^{ème} Tournoi Seniors de Basse-Goulaine les samedi 22 et dimanche 23 Octobre 2016 aux Gymnase de Goulaine & Gymnase de La Herdrie. Les joueurs seront convoqués à partir de 7h45 et les matchs débiteront à 8h15. La fin du tournoi est prévue vers 21h30 le samedi et 18h30 le dimanche. La juge-arbitre de cette compétition sera Valérie L'Hostis. La juge-arbitre adjointe sera Yvonne Marpeau.

Art.2 : Ce tournoi est ouvert aux joueurs ayant un classement allant de NC à R4 quinze jours avant la compétition, dame et homme licenciés FFBAD. Tableaux SH, SD, DH, DD et DX. Maximum deux tableaux par joueur, à l'exclusion de l'association simple/mixte (interdite). **IMPORTANT ! Seuls joueurs seniors, vétérans, minimes 2 (en pôle espoir uniquement) et cadets sont autorisés à jouer. Le club, en accord avec la juge-arbitre, composera les tableaux en fonction de la moyenne des joueurs.**

Art.3 : Les joueurs intéressés s'inscrivent par l'intermédiaire de leurs clubs respectifs qui recevront l'invitation de la compétition et le bordereau d'inscription au moins sept semaines avant le tournoi. Les inscriptions parviendront par courrier à l'attention de l'ALBBG. L'inscription définitive ne sera prise en compte qu'à la réception du règlement, la participation étant fixée à 12 euros pour un tableau et 17 euros pour deux tableaux. La combinaison simple et mixte n'est pas possible. La clôture des inscriptions est fixée au **1 Octobre 2016**.

Art.4 : Le comité d'organisation se réserve le droit de clore les inscriptions dès que le nombre maximum de joueurs sera atteint. La priorité sera donnée à l'ordre d'arrivée (le cachet de la poste faisant foi). Le comité d'organisation se réserve aussi le droit d'annuler une catégorie faute de participants ou bien de regrouper certaines catégories avec accord préalable du juge-arbitre. Les têtes de séries seront déterminées en fonction du CPPP de la FFBAD à la date du tirage au sort, le 8 Octobre 2016.

Art.5 : L'échéancier des matchs sera affiché le jour du tournoi dans la salle. Ce dernier n'est donné qu'à titre indicatif. Un joueur est susceptible d'être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indiquée sur l'échéancier.

Art.6 : Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux en cas de nécessité. Y compris après le tirage au sort en cas de forfaits désorganisant les tableaux. Et de prendre toute mesure nécessaire pour améliorer le bon déroulement du tournoi en accord avec le JA. Les réclamations seront faites auprès du JA par un représentant du club. Tout litige sera tranché sans appel par la juge-arbitre. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce présent règlement

Art.7 : Le tournoi se déroulera en 2 sets gagnants de 21 points, sous forme de poules de qualifications de 3 ou 4 joueurs. Deux sortants par poule pour les phases finales qui se dérouleront par élimination directe sans consolante, ou poule unique de 5. A l'appel de leur nom, les joueurs auront un temps de préparation de 3 minutes. Le temps de repos est de 20 minutes minimum entre chaque match et un joueur est susceptible d'être disqualifié s'il ne se présente pas dans les 5 minutes après l'appel de son nom.

Art.8 : Les volants seront à la charge des clubs ou des joueurs participants. En cas de litige, le volant de référence sera le FORZA S-6000 pour les classés.

Art.9 : La tenue obligatoire du badminton sera exigée pendant le tournoi, selon le règlement FFBAD. Tout joueur devra avoir un comportement correct sur le terrain. En cas de manquement à ces règles les joueurs pourront être sanctionnés selon les règles FFBAD en vigueur.

Art.10 : Tout joueur inscrit ne se présentant pas au tournoi s'expose, ainsi que son club, aux pénalités prévues par le règlement FFBAD, sauf présentation d'un document justifiant son absence, envoyé dans les 5 jours à la Ligue. Les forfaits ne seront remboursés que s'ils sont justifiés et annoncés avant le tirage au sort. Tout retard le jour du tournoi devra être signalé dans les 30 minutes précédentes l'heure du début de la compétition. Dans le cas contraire, les participants en retard seront déclarés forfaits. Tout joueur désireux de s'absenter, quel qu'en soit la raison ou la durée devra prévenir le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Art 11 : L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

